

pôt qui grève ces boissons gazeuses. Il me semble que le Gouvernement perçoit assez de dollars pour être en mesure d'abolir cette taxe, de façon que les enfants puissent se procurer ces breuvages sans payer un supplément de 2 ou 3c. par bouteille. La même remarque s'applique aux tablettes de chocolat. Enlever les bonbons aux enfants est un geste mesquin. Or, c'est un peu ce que fait présentement le Gouvernement.

Un autre point auquel je désire m'arrêter est celui de l'exemption de \$250 accordée au mari dont l'épouse travaille. Dans ma province,—et dans maintes régions du pays,—de nombreuses institutrices et infirmières mariées alimentent le budget familial. On sait qu'il y a grave pénurie d'institutrices partout au Canada. On manque aussi de gardes-malades. Il me semble que si le Gouvernement avait à cœur l'intérêt de la population, il aurait supprimé ce maximum de \$250 afin de permettre aux épouses d'exercer leur profession.

J'ai quelques remarques à formuler à propos des affaires des anciens combattants. Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre (M. Mackenzie) de la décision qu'il a prise il y a quelques jours en vue d'autoriser les étudiants pensionnés qui fréquentent l'université à retirer la pleine allocation. Ce n'est que juste. Comme le sait le ministre, c'est ce qu'avaient recommandé l'an dernier plusieurs membres du comité des affaires des anciens combattants. Je suis heureux de constater que le ministre a mis fin à une injustice. Je tiens cependant à appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'on a voté l'an dernier 667 millions pour les affaires des anciens combattants. Or, on n'a dépensé que 607 millions, ce qui laisse un solde de 60 millions. J'ai eu, en l'apprenant, l'impression qu'on avait épargné aux dépens de nos ex-militaires. Personne n'est d'avis, je crois, qu'il faille économiser au détriment de cette classe de Canadiens.

Je signale au ministre certains autres points sur lesquels on a insisté et qui, à mon avis, sont tout aussi importants que le paiement d'allocations intégrales aux étudiants. D'abord, le relèvement du tarif de base de la pension. Je signale encore une fois que le barème de la pension n'a pas augmenté depuis 1920 et qu'une si faible somme permet à peine aux pensionnés de subsister. On a allégué, entre autres raisons, que la pension n'a pas monté parce que le coût de la vie au Canada n'a pas augmenté depuis 1920. Sauf erreur, le ministre du Travail l'a affirmé. On ne trouverait pas beaucoup de gens au pays qui conviendraient que le coût de la vie n'a pas accusé une augmentation considérable depuis 1920.

Songez aussi que le niveau de vie de la population canadienne est sensiblement plus élevé qu'en 1920; ne tenant compte que du niveau de vie actuel, les pensionnés devraient toucher une pension beaucoup plus considérable. Le constatant, aux États-Unis, on a relevé du cinquième le tarif de base de la pension au cours de la dernière année.

Je signale au ministre que les veuves et les enfants des pensionnés sont traités bien chichement. Compte tenu du barème actuel de la pension, veuves et enfants touchent une somme qui ne saurait leur assurer un niveau de vie convenable. La veuve qui a deux enfants, si son mari détenait un grade inférieur à celui de capitaine ou de lieutenant de section, touche une pension globale de \$87 par mois, y compris \$27 pour les deux enfants qui, ayant dépassé l'âge de douze ans, bénéficieront d'une allocation familiale de \$16 par mois.

Une veuve se trouve certes, ne disposant que de \$103, dans l'impossibilité de payer le logement, le vêtement, l'alimentation, l'instruction, les soins médicaux et dentaires convenables pour trois adultes. Je prie donc le ministre d'étudier sérieusement cette question. Les pensionnés atteints d'infirmités graves se trouvent dans la même situation. Ils ne peuvent augmenter leur revenu en travaillant puisque même les ouvriers valides ne peuvent trouver de travail, surtout dans notre partie du pays. La preuve c'est que les services administratifs du ministre demandent aux hommes d'affaires, par la radio, de donner à ces anciens combattants l'occasion de travailler.

Le ministère et le pays doivent plus à ces vieux soldats qui ont combattu dans deux guerres qu'un simple appel à un tiers de leur procurer du travail.

Autre chose: à la fin de son exposé budgétaire, le 29 avril dernier, le ministre des Finances nous rappelait que dans deux mois nous aurons l'occasion de célébrer le quatre-vingtième anniversaire de la Confédération. En 1867, a-t-il dit, nos gouvernants avaient foi en l'avenir du Canada uni qu'ils tentaient d'ériger. Comparant les époques, il soulignait que nous avions beaucoup progressé depuis et qu'aujourd'hui nous jouons un grand rôle et jouissons d'un grand prestige sur la scène mondiale. Il terminait par ces mots, qu'on retrouvera à la page 2548 des *Débats*:

Si nous continuons à faire preuve du courage, de l'unité et de l'esprit de collaboration qui ont inspiré les auteurs de la Confédération et la population du pays au cours des dernières années de guerre, nos progrès dans les années de paix qui s'annoncent, seront, j'en suis convaincu, tout aussi remarquables.

C'est vrai; on ne peut en douter. Le Canada jouit aujourd'hui d'un grand renom dans tous